

# Tallard

TERRITOIRES

LA VIE DES COMMUNES

## Vos demandes de papiers d'identité instruites en mairie de Tallard



Après plusieurs semaines de formation auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), vos demandes de documents d'identité peuvent désormais être traitées à l'accueil de la mairie de Tallard, quelle que soit votre commune de résidence. Les agents de l'espace France Services et de la mairie sont à votre disposition, uniquement sur rendez-vous, le lundi et le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

C'était une demande forte des Tallardiens, qui a été entendue par le maire, Daniel Borel, et les membres de l'équipe municipale, et relayée avec succès auprès des services de l'Etat. Le service a été inauguré par Daniel Borel, qui a ainsi pu faire renouveler ses propres documents d'identité !